

SOCIAL						
Education nationale	788	-	-	788	-	
Enseignement supérieur	8.200	-	-	8.200	-	
Promotion humaine	918	-	-	918	-	
Santé	1.901	100	-	2.001	-	
Urbanisme, Habitat, Environnement - Edilité	2.754	260	-	3.014	-	
Culture	161	50	-	211	-	
Jeunesse et Sports	693	-	-	693	-	
Education surveillée, information et Formation	248	-	-	248	-	
Hydraulique urbaine et assainissement	4.921	80	-	5.001	-	
Hydraulique rurale	4.015	-	-	4.015	-	
Autres investissements de la Commune de Saint-Louis	-	60	-	50	-	
Total.....	24.599	550	-	25.149	-	
<u>RECHERCHE</u>						
Recherche agronomique	543,369	-	-	543,360	-	
Recherche énergétique renouvelable	2.705	-	-	2.705	-	
Autres recherches et transfert Direction ISRA	2.495,260*	-	-	2.495,260	-	
Total.....	5.743,620	-	-	5.743,620	-	
TOTAL GENERAL....	90.350,620	750	-	21.890	-	112.990,620

LE GOUVERNEUR DE LA REGION DU FLEUVE,

EL-HADJI KALICK BA

En outre un fonds de 20.000.000 FM par an est requis pour couvrir les frais de fonctionnement des engins susmentionnés. Soit au total pour cette rubrique la somme de : 115.000.000 FM pour les 5 années.

### 8.3. Formation du personnel

- Stage de perfectionnement pour 6 cadres moyens d'exécution dans le domaine de la pharmacie galénique (préparations pharmaceutiques), de chimie, pharmacodynamique, botanique, documentation)

Durée : 6 mois  
Coût estimé à 22.200.000 FM

#### - Formation cadres supérieurs

- 1 Biologiste
- 1 Galénicien
- 1 Chimiste
- 1 Pharmacologue

Durée : 1 an  
Coût estimé à 47.300.000 FM

### Récapitulation

A titre récapitulatif l'assistance demandée se résume à ceci :

1) Infrastructure et équipements techniques	500.000.000 FM
2) Fonctionnement :	
Fonds de recherche	50.000.000 FM
moyens de locomotion et leur fonctionnement	115.000.000 FM
3) Formation du personnel :	
6 cadres moyens d'exécution	22.200.000 FM
4 Cadres supérieurs	47.300.000 FM
Soit au total	734.500.000 FM

### Résultats escomptés :

La réalisation de ce projet permettra une connaissance de vos produits pharmaceutiques. Elle sera sûrement une solution convenable à la pénurie quasi permanente de médicaments devenus trop chers pour la majorité de nos populations. Ainsi des industries pharmaceutiques pourront voir le jour étape par étape dans nos pays.

Ce projet permettra également la mise sur pied d'une plus grande contribution sur le plan de la formation et sur le plan scientifique.

Il est bon de rappeler ici que la République Fédérale d'Allemagne a contribué pour une large partie dans le démarrage des activités techniques de l'Institut en 1970 en fournissant un certain nombre de matériels de laboratoire.

Enfin, en 1976, le service universitaire canadien d'outre mer (SUCO) a apporté sa contribution dans le cadre de la mise en oeuvre du programme d'étude de certaines substances.

Bamako, le 21/10/1977

Le Directeur Général de l'INRPMT

2. Document n° 2 sur les statuts juridiques de l'Institut du Sahel

La commission a longuement étudié les mécanismes de gestion de l'Institut, notamment l'organigramme et la composition de son Conseil d'Administration. L'importance du Conseil Consultatif et du Conseil Scientifique et Technique a été soulignée. Ne pouvant parvenir à un consensus sur la composition du Conseil d'Administration, la commission a décidé de consigner les recommandations et suggestions, laissant ainsi au Conseil des Ministres le soin de choisir la solution qui s'avérerait la plus adéquate. Les propositions retenues peuvent être présentées sous les rubriques suivantes :

- a) Un Conseil d'Administration qui est Conseil des Ministres du CILSS avec l'institution d'un Comité Exécutif responsable des opérations de gestion et de contrôle.
- b) Un Conseil d'Administration distinct du Conseil des Ministres du CILSS, composé d'un Ministre par Etat ou son représentant désigné.
- c) Un Conseil d'Administration distinct du Conseil des Ministres du CILSS, composé de hauts fonctionnaires choisis nominativement par les Etats.

Dans les cas ci-dessus, le Conseil d'Administration est présidé par le ministre Coordonnateur du CILSS. Les autres instances telles que le Conseil Consultatif et le Conseil Scientifique et Technique, prévues dans le document en plus de la Direction Générale conservent le même rôle.

- d) Un Conseil d'Administration désigné par les Gouvernements des Etats membres du CILSS et qui constitue l'instance suprême de l'Institut. Il est assisté de:
  - d'un Conseil Scientifique et Technique composé de responsables scientifiques des Etats s'entourant largement de spécialistes qualifiés en recherche et développement. Ce Conseil est chargé de formuler des thèmes de recherche et de donner des avis motivés sur le programme de l'Institut.
  - d'un Comité de Programme composé de représentants des Etats membres du CILSS et chargé d'élaborer, d'adopter et de contrôler l'exécution des programmes de l'Institut.
  - d'un Comité de Coordination des aides extérieures

Le Conseil d'Administration de l'Institut en rédigeant le cahier des charges du Conseil Consultatif prévu par les statuts devra tenir compte des observations et suggestions émises par les sources de financement. La commission suggère par ailleurs de veiller à l'harmonisation des articles des différents documents.

Quant aux dispositions financières, il importe de prévoir plusieurs catégories de financement dont notamment,

- un budget normal de fonctionnement
- un budget opérationnel tenant compte des programmes gérés et des programmes patronnés par l'Institut.
- un budget d'investissement

3. Document n° 3 sur l'organisation interne de l'Institut

Ce document n'a pas été discuté, son élaboration étant essentiellement du ressort de la Direction Générale de l'Institut.

4. Document n° 7 sur le projet de convention fixant les mécanismes de coordination, d'harmonisation et de coopération scientifique et technique entre l'Institut du Sahel et les institutions nationales Sahéliennes et étrangères

La commission, après un large échange de points de vue a senti la difficulté d'élaborer à ce stade un document parfait, compte tenu du caractère évolutif de l'Institut.

L'accent a été mis surtout sur la nécessité de faire une distinction nette entre les programmes gérés et les programmes patronnés.

La commission recommande que les statuts et la convention soient harmonisés afin de conserver la conformité des aspects juridiques contenus dans les dits documents.

La commission a estimé que le rôle de coordination dévolu à l'Institut du Sahel ne sera effectif que s'il dispose des moyens financiers et humains suffisants. Il est en particulier souhaitable que l'Institut soit doté de moyens adéquats pour assurer la réalisation des programmes gérés.

La commission estime que la convention devra être revue sur un plan général, laissant aux différents organes subsidiaires de l'Institut le soin de proposer des aménagements au fur et à mesure que les besoins se feront sentir.

Compte tenu de la nécessité de faire démarrer l'Institut dans les meilleurs délais et du besoin d'approfondir la réflexion sur le document relatif au projet de convention fixant les mécanismes de coordination et de coopération scientifique et technique entre l'Institut du Sahel et les institutions nationales Sahéliennes et étrangères, la commission souhaite que les statuts de l'Institut du Sahel soient améliorés en priorité dans leur formulation, afin qu'ils puissent être adoptés au prochain Conseil des Ministres.

BUREAU DE LA COMMISSION I

PRESIDENT	NIGER (Mr. Albert WRIGHT)
CO-PRESIDENT	M. Louis BERLINGUET (CRDI)
RAPPORTEUR	Brahim RABANI (Mauritanie)
1er Co-RAPPORTEUR	Dr. Oumar BA (CILSS)
2ème CO-RAPPORTEUR	M. BLANCH SOLER (PNUD)

COMMISSION I

DAMIBA Aimé	Délégué Haute-Volta
OUEDRAOGO Frederic	Délégué BCEAO
TIAHE David	Observateur CANADA
W. KONYNENBURG	Pays-Bas
Maïna Ari Adji KIRGAM	Délégué CEAO
Stanislas ADOTEVI	CRDI
Charles BEAULIEU	Université du Québec
Jean-Nicolas MARCHAL	UNSO
BETI Dino	Coopération Technique Suisse
Jacques CLAUDE	ORSTOM, Dir. Centre Ouagadougou
Stacy Roy	OCDE
M. DOOKINGUE	PNUD
E. STRETTA	UNESCO
S. REA	AID/WASHINGTON
A. BARON	OCT/UN/NY
Marc MORIN	QUEBEC-Canada
BEKAYO N. DERGA	TCHAD
Abdoulaye MAIGA	CIPER/Mali
Kalfa SANOGO	MALI
Jeanne SORGHO	Observatrice Haute-Volta
Cheikhou DARY	SENEGAL
Dr. LOULEID O WADDAS	MAURITANIE
Abdoulaye TRAORE	LIPTAKO-GOURMA- Ouagadougou

1870  
1871  
1872  
1873  
1874

1875  
1876  
1877  
1878  
1879

1880  
1881  
1882  
1883  
1884  
1885  
1886  
1887  
1888  
1889

1890  
1891  
1892  
1893  
1894  
1895  
1896  
1897  
1898  
1899

1900  
1901  
1902  
1903  
1904  
1905  
1906  
1907  
1908  
1909

1910  
1911  
1912  
1913  
1914  
1915  
1916  
1917  
1918  
1919

1920  
1921  
1922  
1923  
1924  
1925  
1926  
1927  
1928  
1929

1930  
1931  
1932  
1933  
1934  
1935  
1936  
1937  
1938  
1939

1940  
1941  
1942  
1943  
1944  
1945  
1946  
1947  
1948  
1949

1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959